



Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

**Objet :** Tourisme.- Subside spécifique.- Srl Laetitia Van Hove.- Montant : 9.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant les besoins de la srl Laetitia Van Hove ;

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et cette structure relative à l'octroi du subside ;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 9.500,00 EUR à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020 à l'attention de la srl Laetitia Van Hove pour le projet "BXLOVEMUSIC"

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020.

Article 3 : Les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et cette structure sont approuvés.

Annexes :

[AEI/Convention de partenariat FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)